

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Présents :

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs BENITO, DEZELU, GAULLIER, PERRIOT et LEROUX.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs CHAUVET, GUEMON, LOMBARDI et MARDESSON.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Messieurs FUENTES, LEPRETRE, MAUCHIEN, PAVEAU et ROCHUT.

Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Monsieur GARRIDO.

Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

Monsieur GILLET.

Excusés :

Mesdames BAILLY, DELAHOUSSE, GASSELIN, (suppléante), PICOT (suppléante), SIMONNET et THIBAUT.

Messieurs AMOUREUX (suppléant), BRAULT, CHEVALLIER (suppléant), GATESOUBE et OUVRY (suppléant).

Pouvoirs :

Madame THIBAUT donne pouvoir à Monsieur DEZELU.

Madame BAILLY donne pouvoir à Monsieur GARRIDO.

Monsieur GATESOUBE donne pouvoir à Monsieur GUEMON.

Assistaient à la réunion :

Monsieur VAQUIER, Conseiller aux décideurs locaux

Madame ROUSSEAU, Directrice

Madame LACHAIZE, Adjointe

Madame M'BEMBA, Comptable

Le quorum est atteint.

Enregistrement des comités syndicaux

Monsieur le Président indique que les comités syndicaux seront désormais enregistrés pour faciliter la bonne retranscription des séances. Ces enregistrements seront uniquement vocaux.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 30 novembre 2023.

Madame BAILLY a demandé en réunion de bureau la modification de ses propos page 5.
« Madame BAILLY était restée sur la distribution de lombricomposteurs pour l'habitat collectif sans terrain » au lieu de « Madame BAILLY était restée sur la distribution de lombricomposteurs pour les habitations sans terrain ».

Le Procès-Verbal du comité syndical du 30 novembre 2023 rectifié dans ce sens ne suscite aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

D2023-46 Suppression de postes - Mise à jour du tableau des effectifs.

Il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Une mise à jour complète a été réalisée afin de supprimer les postes non pourvus.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion 41 a rendu un avis favorable en date du 07 décembre 2023.

Le Président propose d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs et la suppression des postes énumérés.

Ce point ne suscite aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

D2023-47 Redevance spéciale des professionnels.

Dans le cadre de la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères, il est nécessaire de réajuster les critères et les tarifs de collecte des déchets pour les professionnels.

Les membres de la commission des finances et du bureau se sont réunis les 12 et 18 décembre 2023. Ils ont validé les propositions suivantes :

Le coût annuel de la collecte du carton passera à 400€ par bac de 660 litres.

La redevance spéciale pour les ordures ménagères sera progressive et la franchise sera augmentée à 1020 litres au lieu de 660 litres.

L'évaluation des besoins sera réalisée au cas par cas.

Monsieur MAUCHIEN demande si une date d'échéance pour arriver à l'équilibre budgétaire de ces prestations a été fixée ?

Monsieur DEZELU répond par la négative.

Monsieur FUENTES demande à ce que le SMICTOM réalise tout simplement une trajectoire. On connaît le coût attendu à l'arrivée, on part de maintenant et on voit en combien d'années on y arrive. Si on ne se fixe pas un échéancier et une stratégie, on n'y arrivera jamais.

Monsieur DEZELU indique que certains professionnels risquent de ne plus faire appel au SMICTOM.

Monsieur LEPRETRE demande si une plaquette explicative va être distribuée aux professionnels ?

Monsieur DEZELU répond qu'un courrier va être prochainement envoyé aux professionnels qui sont actuellement soumis à la redevance spéciale.

Monsieur GARRIDO s'excuse de son absence à la réunion de bureau, il remercie le SMICTOM car cette proposition est plus lisible, non seulement pour les élus mais également pour les usagers.

Monsieur DEZELU remercie les services pour le travail effectué.

Ce point est adopté à l'unanimité.

D2023-48 Rapport et orientations budgétaires

Le Président présente le rapport et les orientations budgétaires 2024.

Ce dossier a été examiné lors de la réunion de bureau et de la commission des finances du 18 décembre 2023.

Recettes :

Le soutien prévisionnel des ECO ORGANISMES est toujours hypothétique, notamment avec les soutiens de CITEO.

Monsieur GARRIDO demande si les soutiens relatifs à la mise en place des nouvelles filières REP sont rétroactifs ?

La Directrice indique qu'ils seront versés rétroactivement en 2024.

Monsieur GARRIDO indique qu'il est important de communiquer sur les recettes qui viennent du tri des usagers.

Investissements :

Construction de plateformes de végétaux

Conformément aux décisions prises, les déchèteries situées sur les communes d'Ardon et Ligny-le-Ribault seront transformées en plateformes de végétaux. Le terrain proposé par la CCPS pour la commune de Ligny-le-Ribault n'est pas exploitable en l'état.

Monsieur MAUCHIEN indique qu'ils ne le feraient pas à cet endroit si c'était à eux de le faire.

Monsieur FUENTES ajoute que, comme cela a été évoqué en réunion de bureau, soit ils prennent en charge les coûts des travaux pour mettre le terrain apte à recevoir les plateformes de végétaux, soit ils trouvent au SMICTOM un autre terrain.

Pour Monsieur GARRIDO, il faut peut-être leur rappeler les critères.

Monsieur MAUCHIEN répond que c'est une question de savoir-vivre.

Monsieur FUENTES indique que si ce n'est pas possible, le SMICTOM doit faire un courrier pour indiquer cette non-faisabilité et qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux.

Demande d'acquisition d'un terrain par la commune de Nouan

Monsieur DEZELU indique que le Maire de Nouan-le-Fuzelier demande que le SMICTOM fasse l'acquisition d'un terrain où se trouve entre autres la plateforme de végétaux. Cette parcelle est actuellement mise à disposition.

Acquisition d'une machine à café :

L'ancienne machine à café pour le personnel doit être remplacée. Le SMICTOM recevra le commercial début janvier.

Achat de bacs :

Monsieur FUENTES demande à partir de quand le SMICTOM reçoit la TEOM des 3 nouvelles communes ? Il ne s'agit pas de payer des bacs pour des gens qui ne contribuent pas.

Le Président répond en 2024.

Monsieur FUENTES demande si on perçoit la taxe en année pleine ?

Le Président répond par l'affirmative. Les titres seront émis en même temps que les autres communautés de communes.

Monsieur FUENTES demande si on en est sûr ?

Monsieur VAQUIER répond qu'il n'y a pas de raison que cela ne se passe pas de cette sorte sur le plan règlementaire. Dans la réalité, on ne peut pas savoir.

Points d'apport volontaire déchets alimentaires :

Monsieur FUENTES demande de mettre Gaiabox ou similaires.

Monsieur DEZELU répond que l'on va mettre caisses-palettes.

Contrôle d'accès :

Monsieur DEZELU indique qu'il sera peut-être envisagé de faire une partie des déchèteries au lieu de la totalité en même temps.

Ressorcerie :

Monsieur GARRIDO demande si l'étude et la mise en place d'une ressourceurcie souhaitées par Madame BAILLY ont bien été prises en compte ?

Monsieur DEZELU répond que cette demande a été ajoutée dans les prospectives. Cette demande est pertinente mais il faut du personnel pour s'en occuper.

Monsieur VAQUIER conclut la présentation en indiquant que sur le plan financier le SMICTOM de Sologne se porte bien, le taux d'endettement est très faible et un des emprunts se termine en 2025. L'augmentation du taux de TEOM en 2023 est justifiée avec l'augmentation des dépenses, et des recettes différentes des années précédentes.

Monsieur FUENTES précise qu'il y a le taux mais aussi les bases. Le SMICTOM de Sologne présente ici un excédent de fonctionnement de 700 000€. Une augmentation de cette TEOM n'est pas justifiée.

Monsieur DEZELU annonce que l'intention est de ne pas augmenter le taux de TEOM 2024.

La collecte des ordures ménagères ayant lieu tous les 15 jours à partir du 1^{er} janvier 2024, les usagers ne comprendraient pas.

Monsieur FUENTES demande que le taux de TEOM soit proposé fin janvier aux communautés de communes qui ont également leur DOB à réaliser.

Les élus prennent acte de ce point à l'unanimité.

D2023-49 Autorisation de lancer le marché d'acquisition de bacs sans publicité et sans concurrence.

Le SMICTOM de Sologne possède un parc de contenants homogénéisé déjà conséquent, complété et renouvelé chaque année. Les prestataires proposent des contenants où les pièces détachées ne sont pas compatibles avec les autres marques.

Pour maintenir une prestation efficace, le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à lancer, signer un marché sans concurrence et sans publicité ainsi que tous les avenants et documents afférents auprès du prestataire actuel pour une période de 3 ans, conformément à l'article Article R2122-4 du code de la commande publique.

Monsieur FUENTES s'est renseigné sur cette procédure suite à la réunion de bureau. Il indique à nouveau que la chance pour le SMICTOM serait que la Préfecture ne voit pas cette procédure.

Monsieur ROCHUT rétorque que ce serait infernal si on n'homogénéise pas le parc.

Monsieur MAUCHIEN ne pense pas que le risque soit énorme.

Monsieur FUENTES n'est pas contre, il souhaite juste attirer l'attention propose de faire un marché avec 1 lot pour les pièces détachées et 1 autre lot pour l'acquisition de bacs.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et remercie tous les membres du Comité Syndical ainsi que tout le personnel du SMICTOM. Ce sont des moments difficiles et il faut s'attendre à ce que l'année prochaine ce ne soit pas simple non plus.

Monsieur MAUCHIEN indique qu'il ne faut pas les faire fuir non plus.

Monsieur DEZELU répond que non mais qu'ils en sont conscients.

Monsieur LEROUX précise que Monsieur DEZELU a raison de les remercier, ce résultat positif l'est également grâce aux services du SMICTOM.

S'il y a besoin de prendre un peu de personnel en intérim ou en alternance pour les soulager, il ne faut pas hésiter.

Monsieur DEZELU répond que les personnes doivent être capables de répondre. C'est parfois un peu ardu.

Monsieur LEROUX répond qu'il faut prendre la personne 15 jours, 3 semaines avant pour la former. A un moment donné, il n'est pas possible de mettre en pression le personnel.

Le personnel, quand il n'est pas bien au travail, il n'est pas bien dans sa vie privée et on n'avance pas. Il ne faut pas hésiter à recruter si on en a besoin. Il faut soulager le personnel à un moment donné.

Fin du comité à 19h35

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU



